

## Pourquoi devenir membre actif de l'ASS ?

L'adhésion à l'Association Suisse de Shiatsu est une garantie de qualité pour ses membres.

L'Association Suisse de Shiatsu

- \_ est l'organe responsable de l'identification de la méthode Shiatsu face à l'OrTra TC
- \_ fait connaître le Shiatsu en tant que méthode de la Thérapie Complémentaire
- \_ s'engage à faire reconnaître la profession dans sa globalité pour assurer les fondements de l'existence de tous les thérapeutes de Shiatsu
- \_ offre à ses membres de nombreux services et avantages

L'Association Suisse de Shiatsu (ASS) réunit environ 1000 thérapeutes de Shiatsu et Thérapeutes complémentaires de la méthode Shiatsu pratiquant professionnellement. L'association professionnelle est organisée de façon neutre sur le plan politique et confessionnel. Les membres de l'ASS décident de l'orientation, des affaires importantes et des finances de l'association lors de l'assemblée des membres annuelle. C'est aussi le moment des élections, p.ex. du comité qui gère l'association dans le respect des statuts et de sa charte.

De nombreux arguments parlent en faveur du fait d'être membre de l'ASS.

D'une part, l'ASS fournit un grand travail pour accroître la notoriété du Shiatsu en tant que méthode de la Thérapie Complémentaire, pour faire reconnaître la profession dans sa globalité et assurer et renforcer les fondements de l'existence de tous les thérapeutes de Shiatsu et de chaque membre en particulier. D'autre part, l'ASS offre à ses membres de nombreux services et avantages concrets.

### ASSURER ET ÉLARGIR LA RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

#### 1. Organisation du monde du travail Thérapie Complémentaire (OrTra TC)

L'ASS est membre de l'OrTra TC et s'engage, ensemble avec d'autres méthodes et associations professionnelles de la Thérapie Complémentaire pour la profession Thérapeute complémentaire avec diplôme fédéral.

Le Shiatsu est une méthode reconnue de la Thérapie Complémentaire. L'ASS est l'organe responsable de l'identification de la méthode qui définit la méthode Shiatsu et la formation face à l'OrTra TC, à la Confédération et au public. Le Shiatsu en tant que méthode reconnue de la Thérapie Complémentaire n'existera que pour autant que l'ASS existe. L'ASS assure en arrière-plan que l'existence de nous tous reste assurée à long terme et que nous soyons autorisés à contribuer une partie importante au système de santé.

## **2. Autorités cantonales**

Par l'OrTra TC, l'ASS est également représentée au sein de la fédération de la médecine complémentaire (Fedmedcom) qui est reliée aux parlementaires et qui prend régulièrement position par rapport aux projets de nouvelles lois cantonales sur la santé, ainsi que par rapport aux changements d'ordonnances et de dispositions d'exécution qui concernent la Thérapie Complémentaire. L'OrTra TC et la Fedmedcom mènent des négociations pour éviter des exigences inadéquates envers notre profession.

## **3. Caisses maladie et centres d'enregistrement**

Les caisses maladies décident indépendamment des centres d'enregistrement (RME, ASCA) des méthodes qu'elles remboursent et si le remboursement dépend de conditions supplémentaires. C'est pourquoi, l'ASS est en contact avec les caisses maladie de son côté ainsi qu'à travers l'OrTra TC et les informe continuellement sur la Thérapie Complémentaire et notamment la méthode Shiatsu ainsi que le travail de haute qualité, afin de maintenir la reconnaissance du Shiatsu dans le cadre de l'assurance complémentaire.

## **4. Ecoles**

Afin de garantir la qualité des formations et formations continues de Shiatsu et de développer le Shiatsu en tant que méthode de la Thérapie Complémentaire, l'ASS coopère avec des écoles.

## **5. International Shiatsu Network (ISN)**

L'ASS est initiatrice et membre fondateur du réseau international de Shiatsu (ISN) au sein duquel les associations de Shiatsu des pays européens voisins coordonnent leurs stratégies de politique professionnelle.

## **6. Relations publiques et médias**

L'ASS pratique un travail de relations publiques actif pour le Shiatsu. Elle est régulièrement présente dans la presse avec des publiereportages, des annonces et des reportages. Elle lie et entretient des contacts personnels avec la presse. L'ASS répond aux questions des médias (télévision, radio, presse) et envoie du matériel de documentation.

En 2017, l'ASS a lancé le projet « carrousel ». Ce projet favorise une approche globale de la communication, comprenant le travail de presse, le blogging et les relations avec les personnes d'influence et les clientes et clients.

En dehors de cela, elle participe aux salons nationaux spécialisés pour médecins. Des démonstrations et conférences sur le Shiatsu sont données lors d'événements organisés pour les collaborateurs/-trices des caisses maladies et pour les conseillers/-ères professionnel-le-s et les associations professionnelles du domaine de la santé.

Avec ces mesures, l'ASS contribue de manière déterminante à accroître la visibilité et la reconnaissance du Shiatsu au sein du public.

Un site internet attractif et trilingue, avec un moteur de recherche intégré pour trouver les thérapeutes, assure que les client-e-s potentiel-le-s, les professionnel-le-s des médias et les médecins trouvent les informations pertinentes concernant le Shiatsu en tant que thérapie et la/le thérapeute de bonne qualification qui leur convient.

## 7. Garantie de qualité

L'ASS garantit le niveau élevé de formation de ses membres. Les outils importants de l'assurance qualité indépendante de l'ASS sont l'identification de la méthode Shiatsu, le règlement de formation continue propre à l'ASS et le contrôle de cette dernière, le code déontologique et le règlement de sanctions. Il s'agit de développer la profession du/de la thérapeute de Shiatsu de manière à ce qu'elle puisse s'adapter aux changements continus dans le domaine de la Thérapie Complémentaire et des professions de la santé et qu'elle soit reconnue à part entière.

## SERVICES ET AVANTAGES

### 8. Où trouver des informations importantes?

- **Newsletter** : elle paraît deux fois par an par voie électronique et contient des informations d'actualité concernant les législations de santé cantonales, les caisses maladie, la gestion du cabinet, la politique professionnelle, les services et événements de l'association.
- **News of the Day** : elles paraissent par voie électronique, contenant des nouvelles d'actualité élevée, importantes pour les membres.
- **Site internet de l'ASS** : il contient des domaines attractifs dans la partie *Membres* ainsi que *Ma profession* et *Ma pratique* avec des informations concernant la profession et des documents utiles pour la gestion du cabinet ainsi qu'une liste des membres qui permet aux personnes intéressé-e-s de trouver le/la thérapeute qui leur convient.
- **Magazine Shiatsu** : en format A4, la publication spécialisée consistante contient des articles très intéressants sur la profession. Elle paraît une fois par an, les membres actifs reçoivent un exemplaire gratuit.
- **Shop** : des articles attractifs et avantageux peuvent être commandés dans le shop en ligne. Les articles sont constamment actualisés.

### 9. Qui m'aide en cas de problèmes professionnels et juridiques?

- **Conseil** : les membres actifs qui sont en litige avec les autorités cantonales, les caisses maladies, les centres d'enregistrement ou avec des client-e-s peuvent demander conseil à l'ASS.

## 10. Comment économiser des frais?

- **Rabais sur la formation continue** : l'agenda de formation continue de l'ASS donne un aperçu des cours pour lesquels les membres actifs de l'ASS obtiennent un rabais, soit sur la majorité des cours offerts en Suisse.
- **Assurances collectives** : elles permettent des économies substantielles. L'organisation partenaire de l'ASS ([www.fairsicherung.ch](http://www.fairsicherung.ch)) offre des prestations d'assurance optimales pour la responsabilité civile professionnelle, l'assurance perte de gain, l'assurance maladie et autres.
- **2<sup>ème</sup> pilier** : moyennant l'offre attractive de la fairsicherung vous pouvez réaliser à la fois une prévoyance pour la retraite et des économies d'impôts substantielles.
- **Rabais de l'ASS** : l'ASS offre à ses membres des rabais sur l'obtention des adresses de tous les membres de l'ASS.
- **Rabais auprès d'entreprises** : avec la carte membre de l'ASS vous obtenez des rabais auprès des entreprises suivantes :
  - **Sato** : 10% de rabais sur les produits nécessaires à l'exercice du Shiatsu, [www.sato.ch](http://www.sato.ch)
  - **Wohnatelier Soleure** : 5% de rabais sur les futons de Shiatsu, [www.wohnatelier.ch](http://www.wohnatelier.ch)
  - **ASCA** : les membres de l'ASS bénéficient d'un rabais sur les frais d'enregistrement auprès de l'ASCA
  - **Bluebamboo** : 10% de rabais sur la solution logicielle très complète mais simple qui facilite grandement toute l'administration et la création d'un site web
  - **Damascena GmbH** : 10% de rabais lors d'une première commande sur les produits Damascena (produits avec étiquette Damascena). Lors de commandes régulières, 20% de rabais sur les produits Damascena et 10% à 15% sur les autres produits, [www.damascena.ch](http://www.damascena.ch)
  - **Yoga Costa GmbH** : 5% de rabais sur tous les produits, sauf les supports comme les livres, les CD et les DVD, [www.yoga-artikel.ch](http://www.yoga-artikel.ch)

## 11. Comment faire de la publicité efficace et ciblée pour mon cabinet?

- **Marketing personnel** : un portail d'informations important pour la promotion du cabinet personnel est à disposition de tous les membres actifs dans la partie *Membres* du site web.
- **Dénomination professionnelle** : les membres actifs sont autorisés à utiliser le complément «ASS» (p.ex. thérapeute de Shiatsu ASS). Le fait d'être membre actif de l'association professionnelle est une garantie de qualité.
- **Supports de publicité** : l'ASS a créé beaucoup de produits promotionnels tels des prospectus, brochures, cartes postales ou bons cadeaux qui sont de qualité excellente au niveau du contenu et de la forme. Les membres actifs peuvent les commander à un prix avantageux dans le shop en ligne.

- **Liste de thérapeutes** : la liste des thérapeutes est toujours actualisée sur le site web de l'ASS. Les demandes reçues par téléphone ou par le site concernant la recherche de thérapeutes à proximité sont traitées rapidement. Lors de foires et autres événements publics l'existence de cette liste est communiquée.
- **Présentation Powerpoint** : conçue pour la présentation du Shiatsu (p.ex. lors de conférences), elle peut être téléchargée directement et gratuitement depuis le site internet de l'ASS (dans la partie *Membres* sous *Ma profession*).
- **Matériel de foire** : l'ASS met gratuitement du matériel de foire à disposition pour une présentation optimale du Shiatsu (p.ex. pendant un salon). Les frais de port pour le renvoi du matériel ne sont pas inclus. Pour une représentation d'une journée un petit défraiement est versé.
- **Activités de l'association** pour présenter le Shiatsu (p.ex. lors de foires) : elles engendrent également un effet de publicité personnelle pour les membres actifs qui y participent.

## 12. Comment me développer au niveau professionnel et qualitatif ?

- **Groupes régionaux** : les membres actifs de l'ASS peuvent participer aux rencontres et bénéficier de l'échange d'expérience et des projets communs.
- **Documents sur la qualité de la thérapie** : l'ASS soutient le développement de la qualité de ses membres, p.ex. par des listes et recommandations concernant la gestion du cabinet, des mises à disposition dans la partie *Membres* sous *Ma pratique* du site internet, ainsi que par d'autres offres (p.ex. des cours, événements).
- **Agenda de formation continue** : il paraît en automne et est actualisé en printemps. L'agenda donne un aperçu des cours de formation continue en Shiatsu, en Thérapie Complémentaire et en compétences complémentaires (voire aussi sous «Comment économiser des frais?»).
- **Liste des chargé-e-s de supervision** : les membres actifs de l'ASS ont accès à une liste de chargé-e-s de supervision qualifié-e-s par l'OrTra TC (<https://www.oda-kt.ch/fr/supervision-f/>).
- **Coopération au sein de l'association** : les membres actifs de l'ASS peuvent se faire élire au comité ou coopérer dans les groupes de travail ou les commissions de l'ASS et contribuer ainsi activement au travail de l'association.